



## Résumé de l'examen préalable à l'autorisation de la CCSN

Évaluation des processus et des activités d'approvisionnement de la SGDN pour l'étape 3 de la phase 2 de la caractérisation du site

Avril 2018

e-Doc 5506845



## 1.0 Introduction

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

À titre de pratique exemplaire, la CCSN participe tôt dans le processus de tout nouveau projet nucléaire proposé afin de fournir aux demandeurs des renseignements et de l'orientation sur les exigences réglementaires et le processus d'autorisation avant qu'ils soumettent une demande de permis et avant le début du processus d'évaluation environnementale.

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est chargée de la mise en œuvre du dépôt géologique en profondeur (DGP) pour la gestion du combustible nucléaire usé du Canada. Aucune demande de permis n'a encore été présentée, cependant, la CCSN a signé une entente de service avec la SGDN afin de lui prodiguer des conseils d'ordre réglementaire à l'égard de l'approche qu'est la gestion adaptative progressive (GAP).

Le personnel de la CCSN peut offrir ce service facultatif d'examen préalable à l'autorisation aux demandeurs de permis. L'examen préalable à l'autorisation a pour objectif d'accroître la certitude sur le plan réglementaire tout en assurant la sécurité publique. Cette évaluation préalable à l'autorisation des processus et des activités d'approvisionnement de la SGDN pour la caractérisation du site ne comprend pas la délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et n'est pas requise dans le cadre du processus d'autorisation du DGP. Les conclusions de cet examen n'auront aucune influence sur les décisions devant être rendues par la Commission et ne les rendront pas exécutoires.

## 2.0 Résumé

Le personnel de la CCSN a réalisé une évaluation préalable à l'autorisation en se basant sur les critères précisés dans le guide particulier *Vendor Assessment for APM Initiative* (évaluation du fournisseur pour l'initiative de la GAP) de la CCSN, qui comprenait les exigences applicables tirées de la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*.

L'évaluation a fourni aux membres du personnel de la SGDN une rétroaction précoce sur leurs processus et activités d'approvisionnement pour la caractérisation du site et leur a donné l'occasion d'en apprendre davantage sur la surveillance exercée par la CCSN.

Le personnel de la CCSN a conclu que la SGDN a documenté et mis en œuvre les exigences applicables de la norme CSA N286-12. Toutefois, le personnel de la CCSN a relevé plusieurs domaines présentant, à l'heure actuelle, une mise en œuvre insuffisante des exigences programmatiques afin de respecter les exigences de la norme ou les pratiques exemplaires de l'industrie. Voici six recommandations qui ont été formulées à l'intention de la SGDN :

Évaluation des processus et des activités d'approvisionnement de la SGDN pour l'étape 3 de la phase 2 de la caractérisation du site

**Recommandation SGDN-R01 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN envisage d'élaborer un processus générique pour les leçons apprises qui devrait être décrit dans la documentation de la SGDN.

**Recommandation SGDN-R02 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN évalue globalement le caractère adéquat des mesures correctives prises, telles que décrites en détail dans la réponse à l'évaluation du personnel de la CCSN, et plus particulièrement celles concernant la gestion de l'efficacité des changements et la façon dont le processus de contrôle de l'efficacité des changements satisfait à la clause 4.10 de la norme CSA N286-12.

**Recommandation SGDN-R03 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN envisage de réviser son document NWMO-STD-AD-0001, *Governance Process Description* (description du processus de gouvernance) afin de fournir plus de détails sur les documents d'instructions et leur place dans la hiérarchie des documents.

**Recommandation SGDN-R04 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN envisage d'élaborer un processus générique pour dresser une liste de tous les dossiers de chaque projet et veiller à ce que cette liste soit également un produit livrable prévu au contrat ou dans la demande de propositions, si cela est nécessaire.

**Recommandation SGDN-R05 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN envisage d'élaborer un processus générique pour s'assurer que le plan de vérification interne de la SGDN à l'égard des travaux en sous-traitance comprenne une description des activités prévues de surveillance et de vérification ainsi que leur fréquence.

**Recommandation SGDN-R06 :** Le personnel de la CCSN recommande que la SGDN envisage d'intégrer les exigences du document REGDOC-2.2.2, *La formation du personnel* dans les activités de formation futures.

Veillez adresser vos questions concernant l'examen à [cpsc.info.ccsn@canada.ca](mailto:cpsc.info.ccsn@canada.ca).